

APAS

Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy / org
siège social 55 Quai Jean Pierre Timbaud 91260 JUVISY S/ORGE

JOURNAL n° 1

Chers Tous,

Ceci est un premier jet: une idée jetée sur un papier un matin calme -
Il peut s'enrichir, s'embellir, se développer pour peu que nous le voulions.

l'intérêt: être un élément, parmi d'autres, de cimenter les relations des
adhérents, une liaison qui les informe et leur rappelle notre
dynamisme et notre effervescence

les moyens: aujourd'hui, un simple stylo, une feuille, quelque idée et bien
sur le très chouette logo de l'Elisa.

l'avenir: soit l'abandon, soit la reprise et l'extension de ce petit journal

quelques questions: qui va s'en occuper, que va-t-on y mettre, quelle serait sa
périodicité, à qui le distribuerait-on, ...

Agenda

mardi 27 juin: Conseil d'Administration de L'APAS

20h45

mercredi 28 juin: Conseil d'Administration de L'APAS

20h - 20h15

« penser aussi au canevas ... »

jeudi 29 juin: Réunion Publique - Bussy / Habitant

Ecole la Fontaine

21h

courant septembre (dates non officielles - fixes)

1) - réunion à Paris avec la propriétaire des terrains Drouin

2) - " " à Versailles avec un expert juridique membre
de la fédération des propriétaires de France

3) projet de réunion publique (à discuter, à voir) avec les
habitants du quartier seine .. but: nous faire connaître,
informer, ...

Projets Matériels:



Ciel, mon écriture !!! J'ai beau faire, aller lentement
en tirant la langue, rien n'y fait... Une machine électrique... un
rêve! Propre, officiel, ... oui, le rêve...

Qui pourrait dénicher, prêter - ce genre d'engin?

⇒ soit prêt, soit des braves ne pouvons pas financièrement
consacrer de l'argent à ce genre d'achat... pour l'instant

L'A.P.A.Q.S. est une association type loi de 1901. Elle recrute des femmes et des hommes de bonne volonté
et responsables œuvrant ensemble vers des buts communs: améliorer la qualité de vie dans le quartier de notre quartier

notre tract est en voie de finction...
quels textes retenir pour notre PUB et on les fera passer?
juvisy info, républicain, parisien, ... juvisy: bureau de tourisme, ...
nous avons reçu des demandes d'adhésion...

Revue de Presse :

VILLE DE JUVISY-SUR-ORGE

Objet :
Prescription de la révision du plan d'occupation des Sols.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai
L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le vingt-quatre mai, à 20 h 45, le conseil municipal de la commune de Juvisy-sur-Orge, légalement constitué, le dit-mot en, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André BUSSEY, maire.

Présents : MM. BOISSERY, PICARD, PAYARD, Mme CHEVALIER, MM. ROCH, CHESNEAU, JOURNÉE, Mme GAY, MM. PERROT, BALBERACCHI, LLORET, COSTES, Mme CAZALA, M. GARDONNET, Mme CAMPUS, MM. ROLLAND, BOURNIN, TESSIER, GEBESTE, DEZENFANTS, EDOUARD, FOURMENT, GILLES, CHANTREAUX, DRICOURT, PETIT, Mme LYRDE, M. JUCHAULT, Absents : Mme LAS-SENNE par M. BOISSERY, Mme SCHÉX par M. CHESNEAU, Mme RAFFY par M. PAYARD, Mme COLIN par M. LLORET, M. BOURGON par M. PETIT, Vaincus la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. PICARD

La maire expose les orientations municipales pour l'aménagement de la commune et indique que le P.O.S. approuvé le 17 septembre 1986 ne correspond plus aux réalités actuelles de l'aménagement spatial de la commune et qu'il y a lieu de le mettre en conformité avec les exigences de fait et de droit qui se sont révélées depuis cette date. Il est donc nécessaire d'envoyer une réévaluation de l'affectation des sols, et de substituer au règlement et aux plans actuels du P.O.S. de nouvelles dispositions graphiques et réglementaires et d'adapter en conséquence tous les éléments courants et accessoires du P.O.S. (rapport de présentation, schéma...)

Vu l'arrêté préfectoral du 27.03.84 prescrivant le P.O.S.
Vu l'arrêté préfectoral du 10.11.78 rendant public le P.O.S.
Vu l'arrêté préfectoral du 24.08.76 approuvant le P.O.S.
Vu l'arrêté préfectoral du 21.08.79 modant à leur le P.O.S. et l'arrêté préfectoral du 13.01.81 le modifiant.

Vo les délibérations de conseil municipal approuvant :

- le 19.9.84, la révision du P.O.S.
- le 28.9.85, le 16.4.86 et le 17.9.86 rendus exécutoires le 28.10.86 la modification du P.O.S.

— Considérant qu'il y a lieu, d'une part de mettre en révision le P.O.S. conformément à l'article R 123-36 et d'autre part de fixer les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat à la révision du P.O.S. (articles R 123-3 ; R 123-5 et R 123-8 du Code de l'Urbanisme).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le conseil municipal décide :

1. De prescrire la révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-38 du Code de l'Urbanisme.
2. Que les personnes publiques autres que l'Etat qui auront fait connaître dans les délais réglementaires de deux mois leur désir d'être associées à la révision du P.O.S. et leur représentant conformément à l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme, seront associées à l'élaboration de la révision du P.O.S. lors de réunions d'étude qui auront lieu notamment :
 - après que le préfet aura porté à la connaissance de la commune les éléments nécessaires à la révision du plan d'occupation des sols conformément aux articles R 123-5 et R 123-35 du Code de l'Urbanisme.
 - avant que le projet de P.O.S. révisé ne soit arrêté par le conseil municipal.

Et en tant que de besoin lorsque M. le Maire le jugera utile.

Sollicité de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22-12-83, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels nécessaires à la révision du P.O.S.

De que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.O.S. soient inscrits au budget de l'exercice considéré.

Et que, conformément aux articles R 123-5 et R 123-8 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au préfet du département de l'Essonne et notifiée :

Aux présidents :

- du conseil régional d'Ile-de-France,
- du conseil général de l'Essonne,
- de la chambre de commerce et d'industrie,
- de la chambre des métiers,
- de la chambre d'agriculture.

Aux maires des communes limitrophes :

- Athis-Mons, Gravel, Viry-Châtillon, Saugy-sur-Orge.

Aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés :

- Syndicat de l'Orge,
- Syndicat des ordres néogothiques,
- Syndicat des eaux,
- Syndicat de gaz et électricité.

L'AVENIR DU QUARTIER SEINE

L'exigüité de la salle de la poste n'a pas permis à toutes les personnes qui s'étaient déplacées, nombreuses la semaine dernière, pour participer à la réunion publique sur l'avenir du quartier Seine, son équipement et son développement, de le faire dans des conditions de confort favorables au débat ou même d'y assister jusqu'au bout.

Comme le maire, André BUSSEY l'avait promis le soir même, une nouvelle réunion est prévue. Elle aura lieu : le jeudi 29 juin, à 21 h, à l'école La Fontaine, 34, rue Montcaury.

Ceux qui ont déjà participé à la première rencontre pourront revenir, ceux qui ont dû partir avant la fin, trouveront la chaise pour s'asseoir, et ceux qui n'avaient pu se libérer pourront se rattraper !

"Le Républicain"
15.06.89

"La Parisien"
21.06.89

à bientôt...

AVAS

Mardi 7 juillet 89

Chers Amis,

Pour être reconnue comme interlocuteur à part entière, il nous faut être représentatif: notre Association a besoin de nouveaux adhérents.

Mais nous avons lors de réunions précédentes évoqué plusieurs idées, le temps est venu de les appliquer.

1) DISTRIBUTION DANS LES BOITES AUX LETTRES

division de travail: sélectionner une rue, un grand immeuble.

me téléphoner pour avis \Rightarrow éviter les doublons

groupes mots: par famille, par voisinage ... 2 fois la semaine etc...

à savoir: la rue Danton est faite - lundi par DUBRAY Denis et FLORENCE

la rue G-Sard est en cours \rightarrow M. THOUVILLE Jacques

2) AFFICHAGE

Mes gdes affiches (10 au total) doivent être placardées ce jour sur les passages associatifs Côte Seine ... A SUIRE attentivement

3) JUVISY. INFORMATIONS

Je leur ai confié ce lundi un tract qui est devant faire paraître en Septembre ... avec un petit plus accrocheur:

"Participation à la défense des biens et des personnes ..."

A SUIRE également ...

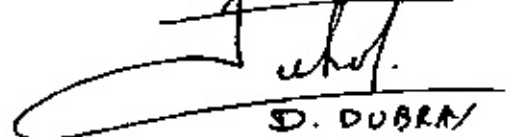
4) PUBLICITE A. LA. RENTREE

- distribution (re) de manifeste public ... ds les boites aux lettres
- pub. dans les journaux locaux
- pub. par voies d'affiches CHOC
- radio. locales ... interventions, ...
- et c... Toute idée étant bienvenue.

Traitions surtout et en premier le 1^{er} chapitre de cette lettre.
Battons le fer ... avant les grands départs d'Aout...

Excellentes Vacances

PRESIDENT


D. DUBRAY

Penser aux voisins qui peuvent servir une fois en leur vie.